

Lait vallée du Lot

PANORAMA DES FILIÈRES TERRITORIALISÉES & DE QUALITÉ EN AUVERGNE

2015

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
AUVERGNE



ÉDITO

Gilbert GUIGNAND,

Président de la Chambre Régionale
d'Agriculture d'Auvergne



Dans un contexte très concurrentiel et de baisse des prix agricoles, les filières territorialisées répondent aux besoins de nombreux agriculteurs auvergnats dans leur volonté de différencier leur production, notamment par la valorisation d'une qualité spécifique et non délocalisable, attachée à l'origine géographique. Elles constituent donc un enjeu important en termes de développement territorial et de notoriété pour le secteur agroalimentaire régional.

Ces filières étant très diverses, tant par la nature du produit que par leur degré d'organisation collective, une connaissance fine de chacune d'elles, quantitativement et qualitativement, est nécessaire pour permettre à tous les acteurs concernés d'avoir une bonne visibilité de leur environnement. C'est dans ce but qu'un premier observatoire, départemental, a été mis en place par la Chambre d'Agriculture du Cantal en 2007, actualisé depuis tous les 2 ans. L'intérêt et la pertinence de cet outil ont conduit la Chambre Régionale d'Agriculture et les quatre Chambres Départementales à décider de l'étendre au niveau régional et à l'inscrire dans le Programme Régional de Développement Agricole et Rural (PRDAR).

Ce panorama, réalisé avec l'appui d'Alexandra LECOMTE dans le cadre de son mémoire de fin d'études à l'Institut d'Auvergne du Développement Territorial, est

donc une production collective du réseau des Chambres d'agriculture d'Auvergne, soutenue par le CASDAR et le Conseil Régional. Les informations présentées ci-après ont été recueillies directement auprès des structures de pilotage des filières, que je tiens ici à remercier pour leur contribution.

LA MÉTHODE D'ÉTUDE

Les filières retenues dans ce panorama présentent des formes d'organisation et des degrés de structuration très divers. Certaines bénéficient d'un Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO), d'autres non ; les unes ont déjà une longue histoire derrière elles alors que les autres sont en cours de constitution ; leur zone de collecte, enfin, varie du très local au régional voire au-delà...

Mais toutes ont en commun de valoriser une différenciation du produit basée sur un lien particulier à son territoire d'origine : un mode de production spécifique, des caractéristiques pédo-climatiques ou une race locale, la demande d'un marché de proximité. Autre point commun : l'implication collective des producteurs dans l'organisation de la filière jusqu'à la commercialisation et la promotion du produit.

Seront donc étudiés successivement :

- les SIQO : Appellation d'Origine Protégée (AOP), Identification Géographique Protégée (IGP), Label Rouge (LR) ;
- la production en Agriculture Biologique (AB), qui est un SIQO non territorialisé mais qui concerne certaines filières de ce panorama ;
- les produits de Montagne ;
- les produits sous Certificat de Conformité (CCP) ;
- les démarches collectives pouvant aboutir au dépôt d'une marque ;
- enfin, seront évoquées des productions locales traditionnelles non organisées collectivement mais qui pourraient le devenir...

Chaque filière fait l'objet d'une fiche présentant la structure porteuse de la démarche (type d'organisation, nom du président, contact), son histoire, les principaux éléments du cahier des charges, des indicateurs quantitatifs et les acteurs économiques. Les données présentées sont celles de 2014.

Dans chacun des grands chapitres, les filières sont classées par type de démarche (AOP, IGP, LR...) puis par importance décroissante du nombre de producteurs en Auvergne. On notera l'absence dans ce panorama de certaines filières sous SIQO ayant une partie de leur aire de production en Auvergne, mais ne concernant que très peu, voire aucun producteur auvergnat. Il s'agit de l'AOP Laguiole, l'AOP Fourme de Montbrison, l'IGP+LR Veau d'Aveyron et du Ségala, l'IGP Agneau de Lozère et l'IGP Volailles Fermières du Charolais.

CONTACTS



Chambre Régionale d'Agriculture d'Auvergne :

Alain Marty - Tél : 04 73 28 78 30
a.marty@auvergne.chambagri.fr

Chambre départementale d'Agriculture de l'Allier :

Catherine Tourret - Tél : 04 70 48 42 42
c.tourret@allier.chambagri.fr

Chambre départementale d'Agriculture du Cantal :

Denis Bonneau - Tél : 04 71 45 55 85
denis.bonneau@cantal.chambagri.fr

Chambre départementale d'Agriculture de Haute-Loire :

Marc Martin - Tél : 04 71 07 21 00
m.martin@haute-loire.chambagri.fr

Chambre départementale du Puy-de-Dôme :

Martine Falgoux - Tél : 04 73 44 45 46
m.falgoux@puy-de-dome.chambagri.fr

LAIT VALLÉE DU LOT



DONNÉES 2014

9,6
MILLIONS

de litres de lait collectés
dont 1,6 dans le Cantal

30

PRODUCTEURS
dont 5 dans le Cantal

80%

du lait est vendu en GMS

10%

du lait est vendu à des
grossistes

10%

du lait est vendu en
vrac

Extrait du panorama 2015 des filières
territorialisées & de qualité en Auvergne

SAS CANT'AVEY'LOT

Près de la Grange
46270 Bagnac sur Célé
05 65 40 55 58

Contact : Gilbert Domergue
cantaveyot@orange.fr
www.cantaveyot.fr

La SAS Cant'Avey'Lot est une association qui fédère un groupe de producteurs de lait de vache de trois départements : Cantal, Aveyron et Lot. L'objectif de cette association est de produire un lait aux qualités avérées et certifiées grâce à des modes de conduite alimentaire du troupeau. Le lait produit par ces producteurs, attachés à leurs territoires, est reconnu comme mieux équilibré en oméga 3, c'est pourquoi ils sont engagés dans la démarche Bleu Blanc Cœur.

La démarche Bleu Blanc Cœur, est garante à la fois d'un apport en Oméga 3 supplémentaire, contribuant ainsi à la bonne santé du consommateur, mais elle veille aussi au respect de l'environnement.

LE CAHIER DES CHARGES

ZONE DE PRODUCTION	Cantal, Aveyron et Lot.
RACE	Pas d'impératif.
CONDITIONS D'ÉLEVAGE	Cahier des charges Bleu Blanc Cœur (www.bleu-blanc-cœur.org/).
ALIMENTATION	Les troupeaux sont nourris avec les fourrages produits sur la ferme : foin de prairies naturelles, de luzerne; d'herbe et de maïs. Pâturage des vaches laitières obligatoire. Aliments complémentaires enrichis en lin extrudé.
CONDITIONNEMENT	Par L.S.D.H située à Varennes-sur-Fouzon (36).